

**Règlement intérieur de la commune de POISY
Des activités extrascolaires
Année 2022-2023
Du pôle Action Educative Scolaire et Sociale**



Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22-IV-71 du Conseil Municipal de POISY (74330) en date du 24 mai 2022 approuvant le règlement intérieur des services extrascolaires,

Différents dispositifs sont proposés sur les temps extrascolaires :

- Le dispositif « découverte sports » le mercredi après-midi (sauf pendant les vacances scolaires) : 3 à 5 ans et 6 à 10 ans.
- L'accueil de loisirs 3 à 5 ans et 6 à 10 ans le mercredi.
- L'accueil de loisirs 3 à 5 ans, 6 à 10 ans, 11 à 13 ans et 14 et plus pendant les vacances scolaires (sauf du 17 décembre 2022 au 3 janvier 2023 et du 31 juillet 2022 au 25 août 2023).

L'inscription

Tout enfant utilisant les différents dispositifs doit être, au préalable, inscrit auprès du service « Régie » du Pôle Action Educatives Scolaire et Sociale.

La fiche unique d'inscription est téléchargeable sur le kiosque famille, sur le site internet de la commune (www.poisysy.fr) ou disponible en papier à la mairie auprès du Pôle Action Educative Scolaire et Sociale. Elle comporte des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Chaque rubrique doit être renseignée avec précision.

Tout dossier incomplet ne donnera pas lieu à une inscription.

Nous vous rappelons les horaires et coordonnées d'accueil du Pôle :

- **Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h : accueil libre en mairie**
- **Lundi et mercredi de 14h à 16h30 : uniquement sur rendez-vous via le site de la mairie**
- **Téléphone : 04 50 46 19 40**
- **Mail au service : regie@poisy.fr**

Les modalités d'inscription :

- ✓ Par le kiosque famille
- ✓ Durant les permanences d'accueil du public en mairie au service « Régie »

Comment s'inscrire via le kiosque famille ? :

- ✓ **Etape 1** → J'ai un code d'accès au kiosque famille, je me connecte,
- ✓ → Je n'ai pas d'accès au kiosque famille et je demande le mot de passe au service régie,
- ✓ **Etape 2** → Je complète mon dossier avec précision en suivant la procédure,
- ✓ **Etape 3** → Le service « Régie » **vérifiera et validera mon inscription.**
- ✓ **Etape 4** → **Après validation du service « Régie », j'inscris mon enfant aux dispositifs extrascolaires.**

3, 4 et 5 ans

Petite Section de maternelle, Moyenne section de maternelle et Grande Section de maternelle

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS

L'inscription sera définitive lorsque le dossier sera complet et le séjour payé.
Les enfants poisiliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits à la journée.

LES JOURS D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps, de juillet ainsi que fin août en fonction du calendrier scolaire. L'accueil de loisirs débute dès le premier jour des vacances scolaires.

Jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

➤ Vacances d'Automne du lundi 24 octobre au vendredi 04 Novembre 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le lundi 19 septembre et le 03 octobre pour les extérieurs.

➤ Vacances d'Hiver du lundi 06 février au vendredi 17 février 2023 :
Inscription à **partir de 13h30** le 02 janvier et le 23 janvier pour les extérieurs.

➤ Vacances de Printemps du mardi 11 avril au vendredi 21 avril 2023 :
Inscription à **partir de 13h30** le 27 février et le 13 mars pour les extérieurs.

➤ Vacances d'été du 10 au 28 juillet et les 28, 29, 30 et 31 août et 1^{er} septembre 2023 :
Inscription à **partir de 13h30** le 22 mai et le 05 juin pour les extérieurs.

Les enfants sont accueillis de 8h à 18h, avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ entre 17h et 18h.

LA RESTAURATION

La restauration est prévue au restaurant scolaire de l'école du Chef-Lieu. La livraison des repas et des goûters est faite en liaison froide.

LES TARIFS



Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.
Le règlement s'effectue :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum,
- C.E.S.U.
- Par carte bancaire au service régie.
- Chèques Vacances.

Forfait journée (avec repas + goûter + activités) :

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	17.62 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	20.47 €	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	21.61 €	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	22.82 €	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	26.46 €	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	27.74 €	Q.F. > 2001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	35.00 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16.00 €	

En cas d'absence de plus de 2 jours consécutifs pour raison de santé, un crédit peut être effectué sur présentation d'un certificat médical remis sous 48 heures.

ACCUEIL DE LOISIRS « MERCREDI »

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS :

L'inscription sera définitive lorsque le dossier sera complet.

Les enfants poisiliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits de manière régulière ou occasionnelle.

Une facture mensuelle sera établie.

Les inscriptions la veille avant 9h sont possibles dans la limite des places disponibles.

Les enfants sont inscrits à la journée ou demi-journée matin.

LES LIEUX D'ACTIVITES / D'ACCUEIL :

Les enfants et les jeunes sont accueillis à l'école du Chef-Lieu : 115 rue Charles Perrault à Poisy.

Selon le programme établi, les enfants peuvent être transportés sur d'autres lieux d'activités.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

Deux formules sont proposées :

- Les enfants sont accueillis à la demi-journée (**le matin uniquement**) de 8h à 12h30 avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 11h30 et 12h30
- La journée complète de 8h à 18h avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 17h et 18h.

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire 2022-2023.

LA RESTAURATION (Sauf accueil à la demi-journée)

La restauration est prévue au restaurant scolaire de l'école du Chef-Lieu. La livraison des repas et des goûters est faite en liaison froide.

LES TARIFS



Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.
Le règlement s'effectue :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum,
- C.E.S.U.
- Par carte bancaire au service régie.

MERCREDI JOURNEE Forfait journée (avec repas + goûter + activités)

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	17.62 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	20.47 €	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	21.61 €	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	22.82 €	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	26.26 €	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	27.74 €	Q.F. > 2001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	35.00 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16.00 €	

Toutes absences injustifiées seront facturées à plein tarif. Afin de bénéficier d'une réduction de facturation, un certificat médical devra être fourni dans les 48h suivant l'absence. Dans ce cas, un tarif forfaitaire de 5 euros sera appliqué pour couvrir les frais de restauration engagés.

MERCREDI DEMI-JOURNEE, MATIN Forfait matin sans repas

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	6.16 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	7.40 €	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	7.93 €	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	8.50 €	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	10.01 €	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	10.57 €	Q.F. > 2001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	15.00 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16.00 €	

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET MERCREDIS

LA PEDAGOGIE

Un projet pédagogique est élaboré chaque année par le Directeur et son équipe et sera disponible sur le site de la mairie de Poisy « www.poisys.fr ».

LES ABSENCES

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit être signalée le plus rapidement possible par téléphone au 04 50 46 19 40, 06 74 06 80 29 ou par mail : regie@poisy.fr ou enfancejeunesse@poisy.fr.

Les absences temporaires pour rendez-vous médical (justificatif à fournir) seront tolérées si le programme des activités le permet.

En cas d'absence de plus de 2 jours consécutifs pour raison de santé, un crédit peut être effectué sur présentation d'un certificat médical remis sous 48 heures.

PRISE DE MEDICAMENTS

Les problèmes de santé de l'enfant doivent être signalés dès l'inscription à l'accueil de loisirs par le biais de la fiche unique d'inscription.

En cas d'affections aiguës et brèves, la prise de médicaments doit se faire de préférence en dehors du temps d'accueil de loisirs. En cas d'impossibilité due aux prescriptions, **l'administration de médicaments ne pourra se faire qu'avec l'accord écrit des parents et la photocopie de l'ordonnance.**

REGLES DE VIE ET HYGIENE

Des règles de vie en collectivité sont nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs municipal.

En cas de manquement à une des règles, les parents seront immédiatement informés et une solution sera proposée quant à l'inscription future de l'enfant.

Une attention particulière vous est demandée quant à **la lutte contre les poux**. La suppression de ce parasite ne se fera qu'au prix de mesures d'hygiène très strictes au sein de chaque famille. Ainsi, un enfant peut être refusé à l'ALSH s'il a des poux.

Afin de respecter la législation luttant contre l'obésité, toute nourriture et boisson sont interdites (les repas et les goûters sont fournis et équilibrés afin de répondre aux besoins de chacun).

En cas d'interruption du séjour (renvoi pour mauvaise conduite de l'enfant ou annulation pour convenances personnelles) la totalité du séjour reste acquise à la Mairie.

6, 7, 8, 9 et 10 ans

CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS

L'inscription sera définitive lorsque le dossier sera complet et le séjour payé.
Les enfants poisiliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits à la journée.

LES JOURS D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps, de juillet ainsi que fin août en fonction du calendrier scolaire. L'accueil de loisirs débute dès le premier jour des vacances scolaires.

Jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

➤ Vacances d'Automne du lundi 24 octobre au vendredi 04 Novembre 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le lundi 19 septembre et le 03 octobre pour les extérieurs.

➤ Vacances d'Hiver du lundi 06 février au vendredi 17 février 2023 :
Inscription à **partir de 13h30** le 02 janvier et le 23 janvier pour les extérieurs.

➤ Vacances de Printemps du mardi 11 avril au vendredi 21 avril 2023 :
Inscription à **partir de 13h30** le 27 février et le 13 mars pour les extérieurs.

➤ Vacances d'été du 10 au 28 juillet et les 28, 29, 30 et 31 août et 1^{er} septembre 2023 :
Inscription à **partir de 13h30** le 22 mai et le 05 juin pour les extérieurs.

Les enfants sont accueillis de 8h à 18h, avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ entre 17h et 18h.

LA RESTAURATION

La restauration est prévue au restaurant scolaire de l'école du Chef-Lieu. La livraison des repas et des goûters est faite en liaison froide.

LES TARIFS



Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.
Le règlement s'effectue :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,

- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum,
- C.E.S.U.
- Par carte bancaire au service régie.
- Chèques Vacances.

Forfait journée (avec repas + goûter + activités) :

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	17.62 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	20.47 €	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	21.61 €	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	22.82 €	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	26.26 €	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	27.74 €	Q.F. > 2001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	35.00 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16.00 €	

En cas d'absence de plus de 2 jours consécutifs pour raison de santé, un crédit peut être effectué sur présentation d'un certificat médical remis sous 48 heures.

ACCUEIL DE LOISIRS « MERCREDI »

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS

L'inscription sera définitive lorsque le dossier sera complet.

Les enfants poisiliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits de manière régulière ou occasionnelle. Une facture mensuelle sera établie.

Les inscriptions la veille avant 9h sont possibles dans la limite des places disponibles.

Les enfants sont inscrits à la journée ou demi-journée matin.

LES LIEUX D'ACTIVITES / D'ACCUEIL

Les enfants et les jeunes sont accueillis à l'école du Chef-Lieu : 86 route d'Annecy à Poisy.

Selon le programme établi, les enfants peuvent être transportés sur d'autres lieux d'activités.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

Deux formules sont proposées :

- Les enfants sont accueillis à la demi-journée (**le matin uniquement**) de 8h à 12h30 avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 11h30 et 12h30
- La journée complète de 8h à 18h avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 17h et 18h.

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire 2022-2023.

LA RESTAURATION (Sauf accueil à la demi-journée)

La restauration est prévue au restaurant scolaire de l'école du Chef-Lieu. La livraison des repas et des goûters est faite en liaison froide.

LES TARIFS



Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.
Le règlement s'effectue :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum,
- C.E.S.U.
- Par carte bancaire au service régie.

MERCREDI JOURNEE Forfait journée (avec repas + goûter + activités)

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	17.62 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	20.47 €	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	21.61 €	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	22.82 €	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	26.26 €	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	27.74 €	Q.F. > 2001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	35.00 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16.00 €	

Toutes absences injustifiées seront facturées à plein tarif. Afin de bénéficier d'une réduction de facturation, un certificat médical devra être fourni dans les 48h suivant l'absence. Dans ce cas, un tarif forfaitaire de 5 euros sera appliqué pour couvrir les frais de restauration engagés.

MERCREDI DEMI-JOURNEE, MATIN Forfait matin sans repas

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	6.16 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	7.40 €	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	7.93 €	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	8.50 €	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	10.01 €	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	10.57 €	Q.F. > 2001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	15.00 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16.00 €	

DISPOSITIF « DECOUVERTE SPORTS » LE MERCREDI APRES-MIDI (HORS VACANCES SCOLAIRES)

Votre enfant souhaite participer à une activité sportive proposée par la mairie de Poisy et encadrée par le personnel municipal et/ou une association sportive.

INSCRIPTIONS AU TRIMESTRE SUR LE KIOSQUE FAMILLE

- Premier trimestre « VTT » du 14 Septembre au 30 novembre 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le lundi 05 septembre 2022.
- Second trimestre « Multisports » du 4 janvier au 22 mars 2023 :
Inscription à **partir de 13h30** le 28 novembre 2022.
- Troisième trimestre « Rollers » du 29 mars au 14 juin 2023 (inclus le 17 mai 2023) :
Inscription à **partir de 13h30** le 6 mars 2023.

MODALITES ADMINISTRATIVES

Ces activités sont destinées aux jeunes de **6 à 10 ans (nés entre 2012 et 2016) CP-CM2**, elles se déroulent sur 3 trimestres de 10 séances les mercredis après-midi (voir le programme sur le site internet de la mairie).

- Le nombre d'inscrits est limité, une **liste d'attente** existe. **Les enfants n'habitant pas sur la commune ne sont pas prioritaires.** Ils seront inscrits sur cette liste et seront appelés au minimum deux jours avant l'activité si une place **se libère**.
- **Une fois l'inscription faite, les désistements seront acceptés sur présentation d'un certificat médical avec crédit sur les périodes suivantes.**

ORGANISATION

Pour le lieu de rendez-vous, se référer au tableau des activités proposées et des salles respectives.

✓ **V.T.T. :**

Chaque enfant doit apporter son casque, ses gants, son VTT en bon état de marche, un petit sac à dos avec une chambre à air de rechange et un bidon d'eau, une tenue adaptée.



✓ **Multisports :**

Chaque participant doit apporter son bidon d'eau, une tenue sportive et des chaussures adaptées au sport pratiqué.



✓ **Roller :**

Chaque enfant doit apporter son bidon d'eau, son casque, ses protections, ses rollers en bon état de marche.



LES TARIFS



Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.

Le règlement s'effectue :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum
- Par carte bancaire au service régie.

TARIFS	Pass'sports	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	13.20 € / Activité	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	19.36 € / Activité	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	27.25 € / Activité	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	34.27 € / Activité	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	40.70 € / Activité	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	42.98 € / Activité	Q.F. > 2001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	50.00 € / Activité	

LES ABSENCES

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit être signalée le plus rapidement possible par téléphone au 04 50 46 19 40 ou 06 74 06 80 29 ou par mail : regie@poisy.fr ou enfancejeunesse@poisy.fr.

11, 12 et 13 ans / 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} 14 ans et plus / 3^{ème} et lycéen

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les jeunes de 11 ans à 13 ans et 14 ans et plus sont accueilli en deux groupes distincts avec deux programmes distincts.

Les jeunes de 11 à 13 ans et 14 ans et plus peuvent s'inscrire à la demi-journée ou la journée.

En cas de séjour non payé à l'inscription, votre enfant ne sera pas accepté.

LES JOURS D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et de juillet ainsi que fin août, sauf les vacances de Noël.

Jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

- Vacances d'Automne du lundi 24 octobre au vendredi 04 Novembre 2022 :

Inscription à **partir de 13h30** le lundi 10 octobre.

- Vacances d'Hiver du lundi 06 février au vendredi 17 février 2023 :

Inscription à **partir de 13h30** le lundi 23 janvier.

- Vacances de Printemps du mardi 11 avril au vendredi 21 avril 2023 :

Inscription à **partir de 13h30** le lundi 27 mars.

- Vacances d'été du 10 au 28 juillet 2023 :

Inscription à **partir de 13h30** le lundi 19 juin.

- Vacances d'été les 28, 29, 30, 31 août et 1er septembre 2023 :

Inscription à **partir de 13h30** le lundi 21 août 2023

LES LIEUX D'ACTIVITES / D'ACCUEIL

Les jeunes de 11 à 13 ans sont accueillis à l'école du Chef-Lieu, 86 route d'Annecy à Poisy.

Les jeunes de 14 ans et plus sont accueillis au local jeunes : 151 rue Charles Perrault.

Selon le programme établi, les jeunes peuvent être transportés sur d'autres lieux d'activités.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

Les jeunes de 11 à 13 ans sont accueillis à partir de 9h jusqu'à 16h et parfois plus en fonction des activités.

Les 14 ans et plus sont accueillis en fonction des activités proposées, se référer au planning des activités.

LA RESTAURATION (Sauf accueil à la demi-journée)

Les jeunes 11-13 ans apportent leurs repas pendant les vacances pour un accueil à la journée.

LES TARIFS

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.

Le règlement s'effectue :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum,
- C.E.S.U.
- Par carte bancaire au service régie.
- Chèques Vacances.

Forfait journée sans repas

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	17.62 €	Q.F. < = 800€
TARIF N° 2	20.47 €	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	21.61 €	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	22.82 €	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	26.26 €	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	27.74 €	Q.F. > 2001€
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16.00 €	

Forfait demi-journée sans repas

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	9.06 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	10.88 €	801€ < Q.F. < = 990€
TARIF N°3	11.66 €	991€ < Q.F. < = 1236€
TARIF N°4	12.50 €	1237€ < Q.F. < = 1491€
TARIF N°5	14.66 €	1492€ < Q.F. < = 2000€
TARIF N°6	15.48 €	Q.F. > 2001€
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16.00 €	

LES ABSENCES

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit être signalée le plus rapidement possible par téléphone au 04 50 46 19 40, 06 74 06 80 29 ou par mail : regie@poisy.fr ou enfancejeunesse@poisy.fr.

Les absences temporaires pour rendez-vous médical (justificatif à fournir) seront tolérées si le programme des activités le permet.

En cas d'absence de plus de 2 jours consécutifs pour raison de santé, un crédit peut être effectué sur présentation d'un certificat médical remis sous 48 heures.

PEDAGOGIE

Un projet pédagogique est élaboré chaque année par le Directeur et son équipe et sera disponible sur le site de la mairie de Poisy « www.poisys.fr ».

PRISE DE MEDICAMENTS

Les problèmes de santé de l'enfant doivent être signalés dès l'inscription à l'accueil de loisirs par le biais de la fiche unique d'inscription.

En cas d'affections aiguës et brèves, la prise de médicaments doit se faire de préférence en dehors du temps d'accueil de loisirs. En cas d'impossibilité due aux prescriptions, **l'administration de médicaments ne pourra se faire qu'avec l'accord écrit des parents et la photocopie de l'ordonnance.**

REGLES DE VIE ET HYGIENE

Des règles de vie en collectivité sont nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs municipal.

En cas de manquement à une des règles, les parents seront immédiatement informés et une solution sera proposée quant à l'inscription future de l'enfant.

Une attention particulière vous est demandée quant à **la lutte contre les poux**. La suppression de ce parasite ne se fera qu'au prix de mesures d'hygiène très strictes au sein de chaque famille. Ainsi, un enfant peut être refusé à l'ALSH s'il a des poux.

Afin de respecter la législation luttant contre l'obésité, toute nourriture et boisson sont interdites (les repas et les goûters sont fournis et équilibrés afin de répondre aux besoins de chacun).

En cas d'interruption du séjour (renvoi pour mauvaise conduite de l'enfant ou annulation pour convenances personnelles) la totalité du séjour reste acquise à la Mairie.

LES INFORMATIONS PRATIQUES (3 à 14 ans et plus)

• Responsabilités et assurance :

La Commune de Poisy souscrit pour ses agents une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices causés à un tiers. Une garantie individuelle accident est fortement recommandée.

• Santé et Sécurité :

Durant les activités extrascolaires, en cas d'évènement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, l'agent responsable contactera le SAMU qui mobilisera les secours nécessaires. La famille sera immédiatement prévenue. En cas d'accident bénin, la famille sera également prévenue. Toute personne venant chercher un enfant doit être mentionnée sur la fiche d'inscription. Cette personne devra pouvoir attester de son identité.

• Objets personnels :

Les détériorations, accidents, pertes ou vols des objets personnels, ne sont en aucun cas sous la responsabilité de la Mairie et n'engagent que la responsabilité de leur propriétaire.

INFORMATIQUE ET LIBERTE (3 à 14 ans et plus)

Le personnel municipal, dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données extrascolaires.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant aux services administratifs de la Mairie.

COMMUNICATION (3 à 14 ans et plus)

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement des différents dispositifs :

- Tel : 04.50.46.19.42. et/ou 04.50.08.08.23 et/ou 06.74.06.80.29
- Mail : enfancejeunesse@poisy.fr

Le présent règlement est à disposition des familles en mairie, sur le kiosque famille ainsi que sur le site internet de la mairie : www.poisy.fr